

## **VOUS VOULEZ PARTICIPER À LA JUSTICE À MAYOTTE?**

DEVENEZ JURÉ DE LA COUR D'ASSISES QUI JUGE LES AFFAIRES CRIMINELLES!

## Conditions à remplir :

- être âgé de 23 ans au moins
- être de nationalité française
- savoir lire et écrire le français
- jouir de ses droits civiques
- ne pas avoir été condamné.

**Frais et indemnités :** le juré qui participe aux sessions de la cour d'assises reçoit une indemnité et est remboursé de ses frais de transport.

Candidatures : la lettre de candidature et de motivation (préciser l'adresse, la profession et les coordonnées téléphoniques et, le cas échéant, électroniques) est à envoyer AVANT LE 15 NOVEMBRE 2021 à :

**Tribunal Judiciaire**, M. Le Procureur de La République, Route Nationale 1, Kaweni, BP106, 97 600 MAMOUDZOU.

LA CHAMBRE D'APPEL DE MAMOUDZOU